

Diflubenzuron (25%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/21/2026
1.4	01/26/2026	11566238-00005	Date de la première parution: 07/24/2025

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Diflubenzuron (25%) Formulation
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : Merck & Co., Inc
Adresse : 37 McCarville Street
Charlottetown, PE C1E 2A7
Téléphone : +1-908-740-4000
Numéro de téléphone en cas d'urgence : +1-908-423-6000
Adresse de courrier électronique : EHSDATASTEWARD@merck.com

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : produit vétérinaire
Restrictions d'utilisation : Sans objet

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Dommages oculaires graves : Catégorie 1
Sensibilisation de la peau : Sous-catégorie 1A
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée : Catégorie 2 (Sang, rate, Foie)

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Sang, rate, Foie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

Diflubenzuron (25%) Formulation

Version 1.4	Date de révision: 01/26/2026	Numéro de la FDS: 11566238-00005	Date de dernière parution: 01/21/2026 Date de la première parution: 07/24/2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
N-[[[4-chloro-phényl)amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide	Benzamide, N-[[[4-chloro-phényl)amino]carbonyl]-2,6-difluoro-	35367-38-5	$\geq 10 - < 30$ *
Nonylphénol, éthoxylaté	Poly(oxy-1,2-éthanediyl), .alpha.-(nonylphényl)-.omega.-hydroxy-,	9016-45-9	$\geq 5 - < 10$ *
Propylèneglycol	1,2-propanediol	57-55-6	$\geq 5 - < 10$ *
Acide alkylnaphtalènesulfonique, polymère avec le formaldéhyde, sel de sodium	Résidus (pétrole), fractionneur de reformage catalytique, sulfonés, polymères avec le formal-	68425-94-5	$\geq 1 - < 5$ *

Diflubenzuron (25%) Formulation

Version 1.4 Date de révision: 01/26/2026 Numéro de la FDS: 11566238-00005 Date de dernière parution: 01/21/2026
Date de la première parution: 07/24/2025

	déhyde, sels de sodium		
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	Donnée non disponible	2634-33-5	$\geq 0.1 - < 1$ *

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau.
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Faire appel à une assistance médicale.
Laver les vêtements avant de les réutiliser.
Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à faire.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Pas d'information disponible.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et doivent utiliser l'équipement recommandé de protection individuelle lorsqu'il existe un risque d'exposition (voir chapitre 8).
- Avis aux médecins : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique d'extinction
- Moyens d'extinction inadéquats : Inconnu.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Diflubenzuron (25%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/21/2026
1.4	01/26/2026	11566238-00005	Date de la première parution: 07/24/2025

- | | | |
|--|---|--|
| Produits de combustion dangereux | : | Oxydes de carbone
Composés chlorés
Oxydes d'azote (NOx)
Composés de fluor
Oxydes métalliques |
| Méthodes spécifiques d'extinction | : | Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
Évacuer la zone. |
| Équipement de protection spécial pour les pompiers | : | En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.
Utiliser un équipement de protection personnelle. |

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | | |
|---|---|--|
| Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence | : | Utiliser un équipement de protection personnelle.
Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8). |
| Précautions pour la protection de l'environnement | : | Éviter le rejet dans l'environnement.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. |
| Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage | : | Absorber avec un absorbant inerte.
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.
Nettoyer les substances restantes du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.
Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage.
Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables.
Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales. |

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- | | | |
|---------------------------|---|--|
| Mesures d'ordre technique | : | Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE |
|---------------------------|---|--|

Diflubenzuron (25%) Formulation

Version 1.4 Date de révision: 01/26/2026 Numéro de la FDS: 11566238-00005 Date de dernière parution: 01/21/2026
Date de la première parution: 07/24/2025

		CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
Ventilation locale/totale	:	N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
Conseils pour une manipulation sans danger	:	Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas avaler. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
Conditions de stockage sûres	:	Garder dans des contenants proprement étiquetés. Garder hermétiquement fermé. Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
Matières à éviter	:	Ne pas stocker avec les types de produits suivants : Oxydants forts Gaz

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
N-[[[4-chlorophényl)amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide	35367-38-5	TWA	400 µg/m ³ (OEB 2)	Interne
Propylèneglycol	57-55-6	LMPT (Vapeur et aérosol)	50 ppm 155 mg/m ³	CA ON OEL
		LMPT (aérosol)	10 mg/m ³	CA ON OEL

Mesures d'ordre technique : Utiliser des contrôles de génie et des technologies de fabrication appropriés pour contrôler les concentrations dans l'air (par ex., des connexions rapides anti-gouttes).
Tous les contrôles de génie doivent être implémentés par une structure conçue et exploitée en conformité aux principes de BPF afin de protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.
Les opérations en laboratoire ne nécessitent pas un confinement spécial.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.

Diflubenzuron (25%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/21/2026
1.4	01/26/2026	11566238-00005	Date de la première parution: 07/24/2025

Filtre de type	: Type protégeant des particules
Protection des mains	
Matériau	: Gants résistants aux produits chimiques
Protection des yeux	: Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux ou lunettes protectrices. Si l'environnement ou l'activité professionnelle implique la présence de poussière, de brumes ou d'aérosols, il faut porter des lunettes appropriées. Utiliser un masque facial ou une autre protection intégrale du visage s'il existe un risque de contact direct du visage avec des poussières, brumes ou aérosols.
Protection de la peau et du corps	: Uniforme de travail ou sarreau de laboratoire.
Mesures d'hygiène	: Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. L'opération réelle d'une usine doit comporter un examen des contrôles de génie, des équipements de protections de la personne appropriés, des procédures de déshabillage et de décontamination appropriées, une surveillance de l'hygiène industrielle, une surveillance médicale et l'utilisation de contrôles administratifs.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: Solution aqueuse
Couleur	: jaune
Odeur	: Donnée non disponible
Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point de fusion/congélation	: Donnée non disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: 100 °C (1000 hPa)
Point d'éclair	: Donnée non disponible
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet
Inflammabilité (liquides)	: Donnée non disponible

Diflubenzuron (25%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/21/2026
1.4	01/26/2026	11566238-00005	Date de la première parution: 07/24/2025

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	Donnée non disponible
Solubilité		
Solubilité dans l'eau	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	Sans objet
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.
poids moléculaire	:	Donnée non disponible
Caractéristiques de la particule		
Taille des particules	:	Sans objet

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Peut réagir avec les agents oxydants forts.
Conditions à éviter	:	Inconnu.
Produits incompatibles	:	Oxydants
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

Diflubenzuron (25%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/21/2026
1.4	01/26/2026	11566238-00005	Date de la première parution: 07/24/2025

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

N-[[[(4-chlorophényl)amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4,640 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2.49 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Nonylphénol, éthoxylaté:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 500 - 2,000 mg/kg

Propylèneglycol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 22,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 44.9 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Acide alkylnaphtalènesulfonique, polymère avec le formaldéhyde, sel de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 4,500 mg/kg

Diffubenzuron (25%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/21/2026
1.4	01/26/2026	11566238-00005	Date de la première parution: 07/24/2025

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 450 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): 0.21 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

N-[[[4-chlorophényl]amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Nonylphénol, éthoxylaté:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Propylèneglycol:

Espèce : Lapin
Méthode : Directives du test 404 de l'OECD
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Acide alkylnaphtalènesulfonique, polymère avec le formaldéhyde, sel de sodium:

Résultat : Irritation de la peau

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one:

Résultat : Irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

Composants:

N-[[[4-chlorophényl]amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

Diflubenzuron (25%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/21/2026
1.4	01/26/2026	11566238-00005	Date de la première parution: 07/24/2025

Nonylphénol, éthoxylaté:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Des effets irréversibles aux yeux
Méthode	:	Directives du test 405 de l'OECD

Propylèneglycol:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
Méthode	:	Directives du test 405 de l'OECD

Acide alkylnaphtalènesulfonique, polymère avec le formaldéhyde, sel de sodium:

Résultat	:	De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours
----------	---	---

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Des effets irréversibles aux yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

N-[[[(4-chlorophényl)amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide:

Type d'essai	:	Test de Buehler
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cobaye
Méthode	:	Directives du test 406 de l'OECD
Résultat	:	négatif

Nonylphénol, éthoxylaté:

Type d'essai	:	Essai de maximisation
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cobaye
Résultat	:	négatif
Remarques	:	Selon les données provenant de matières similaires

Propylèneglycol:

Type d'essai	:	Essai de maximisation
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cobaye
Résultat	:	négatif

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one:

Type d'essai	:	Essai de maximisation
--------------	---	-----------------------

Diflubenzuron (25%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/21/2026
1.4	01/26/2026	11566238-00005	Date de la première parution: 07/24/2025

Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Cobaye
Méthode	: Directives du test 406 de l'OECD
Résultat	: positif
Évaluation	: Possibilité ou évidence d'un haut degré de sensibilisation cutanée chez l'être humain

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

N-[[[4-chlorophényl]amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide:

Génotoxicité in vitro	: Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Méthode: Directives du test 471 de l'OECD Résultat: négatif
-----------------------	---

	Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro Méthode: Directives du test 473 de l'OECD Résultat: négatif
--	--

Génotoxicité in vivo	: Type d'essai: Test de létalité dominante chez les rongeurs (cellules germinales) (in vivo) Espèce: Souris Voie d'application: Injection intrapéritonéale Résultat: négatif
----------------------	---

Nonylphénol, éthoxylaté:

Génotoxicité in vitro	: Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
-----------------------	---

Propylèneglycol:

Génotoxicité in vitro	: Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Résultat: négatif
-----------------------	--

	Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro Méthode: Directives du test 473 de l'OECD Résultat: négatif
--	--

Génotoxicité in vivo	: Type d'essai: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo) Espèce: Souris Voie d'application: Injection intrapéritonéale Résultat: négatif
----------------------	--

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one:

Génotoxicité in vitro	: Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES) Méthode: Directives du test 471 de l'OECD
-----------------------	--

Diflubenzuron (25%) Formulation

Version 1.4	Date de révision: 01/26/2026	Numéro de la FDS: 11566238-00005	Date de dernière parution: 01/21/2026 Date de la première parution: 07/24/2025
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mam-mifère, in vitro

Méthode: Directives du test 476 de l'OECD

Résultat: négatif

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: Directives du test 473 de l'OECD

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test de synthèse d'ADN non-programmée (UDS) avec les cellules du foie humain in vivo
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: Directives du test 486 de l'OECD
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

N-[[[4-chlorophényl]amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide:

Espèce : Rat
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 104 semaines
Résultat : négatif

Propylèneglycol:

Espèce : Rat
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

N-[[[4-chlorophényl]amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Incidences sur le dé-veloppement foetal : Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Lapin
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Diflubenzuron (25%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/21/2026
1.4	01/26/2026	11566238-00005	Date de la première parution: 07/24/2025

Propylèneglycol:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur deux générations
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Souris
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Fécondité/développement embryonnaire précoce
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OPPTS 870.3800
Résultat: négatif

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Sang, rate, Foie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

N-[[[4-chlorophényl)amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide:

Voies d'exposition : Ingestion
Organes cibles : Sang, rate, Foie
Évaluation : Identifié(e) comme pouvant produire des effets importants sur la santé chez les animaux à des concentrations supérieures à 10 à 100 mg/kg de poids corporel.

Voies d'exposition : inhalation (poussière/brume/émanations)
Organes cibles : Sang, rate, Foie
Évaluation : Identifié(e) comme pouvant produire des effets significatifs sur la santé chez les animaux à des concentrations de >0,02 à 0,2 mg/l/6h/jour.

Voies d'exposition : Contact avec la peau
Organes cibles : Sang, rate, Foie
Évaluation : Identifié(e) comme pouvant produire des effets significatifs sur la santé chez les animaux à des concentrations de >20 à 200 mg/kg de poids corporel.

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one:

Évaluation : Aucun effet important n'a été observé sur la santé des animaux à des concentrations de 100 mg/kg de poids corporel ou moins.

Diflubenzuron (25%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/21/2026
1.4	01/26/2026	11566238-00005	Date de la première parution: 07/24/2025

Toxicité à dose répétée

Composants:

N-[[[4-chlorophényl]amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide:

Espèce	:	Rat
LOAEL	:	81 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	28 jours
Espèce	:	Lapin
NOAEL	:	> 322 mg/kg
Voie d'application	:	Contact avec la peau
Durée d'exposition	:	28 jours
Espèce	:	Rat
NOAEL	:	> 0.1 mg/l
Voie d'application	:	inhalation (poussière/brume/émanations)
Durée d'exposition	:	28 jours

Propylèneglycol:

Espèce	:	Rat, mâle
NOAEL	:	>= 1,700 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	2 a

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one:

Espèce	:	Chien
NOAEL	:	5 mg/kg
LOAEL	:	20 mg/kg
Voie d'application	:	Ingestion
Durée d'exposition	:	90 jours
Méthode	:	Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.27.

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

N-[[[4-chlorophényl]amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton)): > 0.13 mg/l Durée d'exposition: 96 h Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
Toxicité pour la daphnie et	:	CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.00026 mg/l

Diflubenzuron (25%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/21/2026
1.4	01/26/2026	11566238-00005	Date de la première parution: 07/24/2025

les autres invertébrés aquatiques		Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 0.2 mg/l Durée d'exposition: 72 h Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.1 mg/l Durée d'exposition: 35 jr
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.00004 mg/l Durée d'exposition: 21 jr
Toxicité pour les microorganismes	:	NOEC (boue activée): 1,000 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209 Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive

Nonylphénol, éthoxylaté:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 0.1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 96 h Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): > 0.1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 48 h Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	ErC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires EC10 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 1 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC (Oryzias latipes (médaka)): > 0.1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 100 jr Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC (Mysidopsis bahia (Mysis)): > 0.001 - 0.01 mg/l Durée d'exposition: 28 jr Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Propylèneglycol:

Diflubenzuron (25%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/21/2026
1.4	01/26/2026	11566238-00005	Date de la première parution: 07/24/2025

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 40,613 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 18,340 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	ErC50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 19,300 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC (Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)): 13,020 mg/l Durée d'exposition: 7 jr
Toxicité pour les microorganismes	:	NOEC (Pseudomonas putida): > 20,000 mg/l Durée d'exposition: 18 h

Acide alkylnaphtalènesulfonique, polymère avec le formaldéhyde, sel de sodium:

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique	:	Des effets toxiques ne doivent pas être exclus
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	:	Des effets toxiques ne doivent pas être exclus

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.74 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 2.24 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.1087 mg/l Durée d'exposition: 24 h EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 0.0268 mg/l Durée d'exposition: 24 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.28 mg/l Durée d'exposition: 33 jr Méthode: OCDE Ligne directrice 210
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.91 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Toxicité pour les microorganismes	:	NOEC: 10.3 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Diflubenzuron (25%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/21/2026
1.4	01/26/2026	11566238-00005	Date de la première parution: 07/24/2025

Persistance et dégradabilité

Composants:

N-[[[4-chlorophényl]amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide:

Biodégradabilité	:	Résultat: Difficilement biodégradable. Méthode: Directives du test 301 de l'OECD
Tests de simulation de biodégradation	:	Compartiment environnemental: Sol Type de valeur: DT50 Valeur: 2.2 - 6.2 jr Méthode de mesure: Directives du test 307 de l'OECD Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive

Nonylphénol, éthoxylaté:

Biodégradabilité	:	Résultat: Difficilement biodégradable. Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
------------------	---	---

Propylèneglycol:

Biodégradabilité	:	Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 98.3 % Durée d'exposition: 28 jr Méthode: Directives du test 301F de l'OECD
------------------	---	--

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

N-[[[4-chlorophényl]amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide:

Bioaccumulation	:	Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) Coefficient de bioconcentration (BCF): 78 - 360
-----------------	---	--

Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	log Pow: 3.7 Méthode: Directives du test 107 de l'OECD
--	---	---

Nonylphénol, éthoxylaté:

Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	log Pow: 4.48
--	---	---------------

Propylèneglycol:

Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	log Pow: -1.07 Méthode: Règlement (EC) No. 440/2008, Annexe, A.8
--	---	---

1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one:

Bioaccumulation	:	Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) Coefficient de bioconcentration (BCF): 6.62
-----------------	---	--

Coefficient de partage (n-octanol/eau)	:	log Pow: 0.7
--	---	--------------

Diflubenzuron (25%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/21/2026
1.4	01/26/2026	11566238-00005	Date de la première parution: 07/24/2025

Mobilité dans le sol

Composants:

N-[[[4-chlorophényl]amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide:

Répartition entre les compar- : log Koc: 3.5
timents environnementaux Méthode: Directives du test 106 de l'OECD
Remarques: L'essai a été réalisé conformément à la directive

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Ne pas rejeter les déchets à l'égout.
Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.
Sans autres précisions : Jeter comme un produit non utilisé.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN : UN 3082
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(N-[[[4-chlorophényl]amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide, Nonylphenol, ethoxylated)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Dangereux pour l'environnement : oui

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(N-[[[4-chlorophényl]amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide, Nonylphenol, ethoxylated)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964
Dangereux pour l'environnement : oui

Diflubenzuron (25%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/21/2026
1.4	01/26/2026	11566238-00005	Date de la première parution: 07/24/2025

Code IMDG

No. UN	: UN 3082
Nom d'expédition	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (N-[[[4-chlorophenyl]amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide, Nonylphenol, ethoxylated)
Classe	: 9
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
EmS Code	: F-A, S-F
Polluant marin	: oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN	: UN 3082
Nom d'expédition	: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (N-[[[4-chlorophényl]amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide, Nonylphénol, éthoxylaté)
Classe	: 9
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
Code ERG	: 171
Polluant marin	: oui(N-[[[4-chlorophényl]amino]carbonyl]-2,6-difluorobenzamide, Nonylphénol, éthoxylaté)

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS	: non établi(e)
CA. DSL	: non établi(e)
IECSC	: non établi(e)

Liste canadiennes

Aucune substance n'est soumise aux conditions ministérielles de l'article 84 de la LCPE.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

Diflubenzuron (25%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/21/2026
1.4	01/26/2026	11566238-00005	Date de la première parution: 07/24/2025

CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.

CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemand de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; MERCOSUR - L'accord pour la facilitation du transport des marchandises dangereuses; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche signalétique : Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Date de révision : 01/26/2026
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être

Diflubenzuron (25%) Formulation

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/21/2026
1.4	01/26/2026	11566238-00005	Date de la première parution: 07/24/2025

considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA / 3F